

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Par arrêtés de Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg en date du a été ordonnée l'ouverture de 7 enquêtes publiques prévues à l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme, réalisées conformément aux dispositions du Code des relations entre le public et l'administration auquel renvoie l'article précité et conformément aux dispositions particulières des articles R.318-10, R.318-11 du Code de l'urbanisme et R.141-4, R.141-5, R.141-7 à R.141-9 du Code de la voirie routière auxquels renvoie l'article R.318-10 du Code de l'urbanisme¹, préalables aux projets de :

Transferts et classements d'office dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg des voies privées ouvertes à la circulation publique desservant des ensembles d'habitations situés à Lingolsheim :

- 1715 : secteur "Rue de Kolbsheim" : rue de Kolbsheim, rue du Canal, rue de la Bruche, rue de Normandie
- 1716 : secteur "Rue des Muguets" : rue des Muguets, rue de Koenigshoffen, rue d'Eckbolsheim, rue des Violettes, rue des Lilas, rue des Vosges, rue des Tulipes
- 1717 : secteur "Rue du Lac" : rue du Lac, rue Antoine Freyermuth, rue de Neuchatel, rue de Lausanne, rue de Montreux, rue de l'Usine, rue des Bois, rue des Brochets
- 1718 : secteur "Rue Jean Jaurès" : rue Jean Jaurès, rue des Prés, rue des Jardins, rue Laegert, impasse Gounod, rue du Souvenir, rue Groettel
- 1719 : secteur "Rue des Maçons" : rue des Maçons, rue Jean Rostand, rue de la Protection, rue des Pinsons, rue des Mésanges, rue des Tilleuls, rue Tiergartel
- 1720 : secteur "Rue des Juifs" : rue des Juifs, rue du Château, rue des Dames, rue de l'Eglise, rue des Fleurs, rue de l'Espérance, rue Georges Wodli, rue des Vignes, rue de la Synagogue, rue de Holtzheim, rue du Maréchal Foch
- 1725 : secteur "Rue de Soleure" : rue de Soleure, rue des Sports, rue d'Eckbolsheim

A cet effet, Mme Martine WINTENBERGER, retraitée responsable marketing et communication Europe, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour conduire ces enquêtes.

Les dossiers ainsi que les registres d'enquêtes côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice relatifs à ces projets seront déposés à la mairie de Lingolsheim - 7 rue du Château, 67380 Lingolsheim, pendant la durée de l'enquête du 25 octobre au 9 novembre 2021 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs, où le public², pourra en prendre connaissance et consigner ses observations éventuelles sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet aux jours et horaires suivants (jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie) :

- lundi de 8h à 12h et 13h30 à 18h
- mardi de 9h30 à 12h et 13h30 à 17h
- mercredi et jeudi de 8h à 12h et 13h30 à 17h
- vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 16h

¹ Les dispositions du Code des relations entre le public et l'administration régissant l'enquête « sans préjudice de dispositions particulières figurant dans d'autres textes » (article L.134-1 du Code des relations entre le public et l'administration).

² Toute personne intéressée y compris les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et de l'artisanat, les chambres d'agriculture.

- samedi de 9h à 12h

Les personnes intéressées devront respecter les mesures barrière appropriées.

Toutefois, en raison des conditions mises en place pour faire face à l'épidémie de covid 19, il est conseillé de favoriser la consultation du dossier d'enquête sur la plateforme numérique <https://participer.strasbourg.eu>.

Les observations du public pourront être adressées par correspondance à la commissaire enquêtrice, au siège de l'enquête, à la mairie de Lingolsheim (adresse indiquée ci-dessus). Elles seront annexées aux dossiers et tenues à la disposition du public.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations sur les projets, notamment orales, à la mairie de Lingolsheim (adresse indiquée ci-dessus)

- Le mardi 26 octobre 2021 de 16h à 18h
- Le samedi 06 novembre 2021 de 10h à 12h

Les observations seront consignées sur les registres d'enquêtes.

A l'issue des enquêtes, et dès réception par la collectivité des rapports énonçant les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice, des copies desdits rapports seront mises à la disposition du public à la mairie de Lingolsheim (adresse indiquée ci-dessus) aux horaires habituels d'ouverture de la mairie et au siège de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg – Direction Urbanisme et Territoires - Département Domanialité Publique - Niveau 3 – Bureau 356 - 1 parc de l'Étoile 67076 Strasbourg Cedex, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés, et ce, pendant une durée d'une année. Des copies de ces documents seront également déposées à la Préfecture du Bas-Rhin.

Au terme des enquêtes publiques et au vu des conclusions de la commissaire enquêtrice, les transferts et classements d'office dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg des voies privées ouvertes à la circulation publique desservant des ensembles d'habitations situés à Lingolsheim :

- 1715 : secteur "Rue de Kolbsheim"
- 1716 : secteur "Rue des Muguets"
- 1717 : secteur "Rue du Lac"
- 1718 : secteur "Rue Jean Jaurès"
- 1719 : secteur "Rue des Maçons"
- 1720 : secteur "Rue des Juifs"
- 1725 : secteur "Rue de Soleure"

pourront être prononcés par délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour les besoins de la publicité foncière de ces transferts de propriété, des arrêtés comportant transfert de propriété dûment authentifiés pourront pris par la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.

La Présidente
Par délégation



Aurélie KOSMAN
Conseillère métropolitaine

Affaire suivie par : Aurelia.Perry@strasbourg.eu
Référence : MDP – 11.11.1715 à MDP – 11.11.1725